



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW EUROPE GmbH

Nom du produit: CONDOR™ F Solution Drip Soil Fumigant

Date de création: 29.04.2021

Date d'impression: 29.04.2021

DOW EUROPE GmbH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

---

Nom du produit: CONDOR™ F Solution Drip Soil Fumigant

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Produit phytosanitaire Fumigant

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW EUROPE GmbH  
A Subsidiary of The Dow Chemical Company  
BACHTOBELSTRASSE 3  
8810 HORGEN  
SWITZERLAND

### Information aux clients:

(31) 115 67 2626  
SDSQuestion@dow.com

### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +41 (0)447 28 2822

Contact local en cas d'urgence: 00 212 2331 5090

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226  
Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Oral(e) - H301  
Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Inhalation - H331  
Irritation cutanée - Catégorie 2 - H315  
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - H318  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 - H335  
Danger par aspiration - Catégorie 1 - H304  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H400  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H410  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement: DANGER****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
P301 + P310 + P331	EN CAS D'INGESTION: appelez immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou le docteur/médecin. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminez le contenu/récipient dans une usine d'incinération agréée en conformité avec les législations locales, régionales et nationales.

**Information supplémentaire**

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
--------	--

**Contient** 1,3-dichloropropène; Solvent naphtha, pétroleum, light aromatic

**Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux  $\geq 0,1\%$ .

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Concentration	Composant	Classification
Numéro de registre CAS 542-75-6 No.-CE 208-826-5 No.-Index 602-030-00-5	93.6%	1,3-dichloropropène	Flam. Liq. - 3 - H226 Acute Tox. - 3 - H301 Acute Tox. - 3 - H331 Acute Tox. - 3 - H311 Skin Irrit. - 2 - H315 Eye Irrit. - 2 - H319 Skin Sens. - 1 - H317 STOT SE - 3 - H335 Asp. Tox. - 1 - H304 Aquatic Acute - 1 - H400 Aquatic Chronic - 1 - H410
Numéro de registre CAS 64742-95-6 No.-CE 265-199-0 No.-Index 649-356-00-4	< 5.0 %	Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	Flam. Liq. - 3 - H226 STOT SE - 3 - H336 STOT SE - 3 - H335 Asp. Tox. - 1 - H304 Aquatic Chronic - 2 - H411
Numéro de registre CAS 95-63-6 No.-CE 202-436-9 No.-Index 601-043-00-3	< 1.0 %	1,2,4-Triméthylbenzène	Flam. Liq. - 3 - H226 Acute Tox. - 4 - H332 Skin Irrit. - 2 - H315 Eye Irrit. - 2 - H319 STOT SE - 3 - H335 Asp. Tox. - 1 - H304 Aquatic Chronic - 2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Si la respiration

est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un professionnel de la santé en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Parce qu'une absorption rapide par les poumons peut se produire si le produit est aspiré, ce qui peut provoquer des effets sur tout le système, la décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### **Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus denses que l'air et peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs. Lorsque le produit est stocké dans des contenants fermés, l'atmosphère peut devenir inflammable.

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. L'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent. Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Mettre à la terre et relier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Contacter Dow pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipement et du personnel. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne jamais utiliser de pression d'air pour transférer le produit. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sûres:** Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Zinc. Aluminium. Alliages d'aluminium. Magnésium. Alliages de magnésium. Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur

d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
1,3-dichloropropène	ACGIH	TWA	1 ppm
	Information supplémentaire: A3: Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
Solvant naphtha (petroleum), light aromatic	ACGIH	TWA	200 mg/m <sup>3</sup> , la vapeur d'hydrocarbure totale
	Information supplémentaire: A3: Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	Dow IHG	TWA	100 mg/m <sup>3</sup>
	Dow IHG	STEL	300 mg/m <sup>3</sup>
1,2,4-Triméthylbenzène	ACGIH	TWA	25 ppm
	2000/39/EC	TWA	100 mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
	Information supplémentaire: Indicatif		

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition provoque une gêne oculaire, utiliser un masque intégral (conforme à la norme EN 136) avec cartouche à vapeurs organiques (conforme à la norme EN 14387).

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du

niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Cartouche à vapeurs organiques avec un préfiltre à particules, type AP2 (conforme à la norme EN 14387).

**Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.**

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Aspect</b>	
<b>Etat physique</b>	liquide
<b>Couleur</b>	Incolor à brun
<b>Odeur</b>	Agréable Âcre
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>pH</b>	4.5 1% CIPAC MT 75
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Non applicable
<b>Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Point d'éclair</b>	28.5 °C <i>Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93</i>
<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable



<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.20 à 25 °C / 4 °C <i>Pycnomètre</i>
<b>Hydrosolubilité</b>	émulsionnable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucun(e) en-dessous de 400°C
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	0.859 mPa.s à 40 °C
<b>Viscosité cinématique</b>	0.710 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
<b>Propriétés explosives</b>	Non <i>CEE A14</i>
<b>Propriétés comburantes</b>	Non <i>EPA OPPTS 830.6314 (Action Oxydante ou Réductrice)</i>
<b>Densité du liquide</b>	1.20 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C <i>Pycnomètre</i>
<b>Poids moléculaire</b>	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Donnée non disponible

**Stabilité chimique:** Instable à températures élevées. Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique.

**Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Zinc. Cadmium. Magnésium. Aluminium. Alliages d'aluminium.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition. Les produits de décomposition peuvent comprendre des quantités infimes de ce qui suit: Phosgène.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

**Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Sur la base des tests de produits:

DL50, Rat, mâle, > 100 mg/kg

Sur la base des tests de produits:

DL50, Rat, femelle, 212 mg/kg

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. DL50,

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, 110 mg/kg

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

DL50, Rat, 3,500 mg/kg

**1,2,4-Triméthylbenzène**

DL50, Rat, > 3,400 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Sur la base des tests de produits:

DL50, Rat, mâle, 2,966 mg/kg

Sur la base des tests de produits:

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Pour un ou des produits semblables: DL50, Lapin, 333 mg/kg

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, 1,200 mg/kg

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

DL50, Lapin, > 3,160 mg/kg

**1,2,4-Triméthylbenzène**

DL50, Lapin, > 3,160 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Les observations sur des animaux comprennent: Léthargie

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:  
CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 855 ppm

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour un ou des produits semblables: CL50, Rat, 4 h, vapeur, 2.7 - 3.07 mg/l

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses. Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 10.2 mg/l

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

CL50, Rat, 4 h, vapeur, 18 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Sur la base des tests de produits:

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables:

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.  
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

#### **1,2,4-Triméthylbenzène**

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Sur la base des tests de produits:

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

#### **Informations pour les composants:**

##### **1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables:

Peut provoquer une grave irritation des yeux.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

##### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

##### **1,2,4-Triméthylbenzène**

Peut irriter les yeux.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

#### **Sensibilisation**

Sur la base des tests de produits:

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### **Informations pour les composants:**

##### **1,3-dichloropropène**

Les données recueillies grâce à des essais sur les animaux indiquent que le 1,3-dichloropropène est une substance sensibilisante cutanée potentielle.

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Il contient des composant/s classifiés en tant que matières toxiques pour certains organes cibles, exposition unique, de la catégorie 3.

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Voie d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Voies respiratoires

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Voie d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Voies respiratoires  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Voie d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Système nerveux central

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Voie d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Voies respiratoires

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons, entraînant une absorption rapide et des lésions à d'autres systèmes de l'organisme.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)**

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Vessie.

Foie.

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Voies respiratoires.

Tissus du nez.

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Reins

Sang.

Foie

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Vessie.

Foie.

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Voies respiratoires.

Tissus du nez.

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Sang.

Reins.

Foie.

Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.

Pour le ou les composants mineurs:

Cumène.

Yeux.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Voies respiratoires.

**Cancérogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: S'est révélé cancérogène par voie orale chez les animaux de laboratoire. Une exposition par inhalation a entraîné une hausse du taux normal de tumeurs pulmonaires bénignes chez les souris mâles.

**Informations pour les composants:****1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables: S'est révélé cancérogène par voie orale chez les animaux de laboratoire. Une exposition par inhalation a entraîné une hausse du taux normal de tumeurs pulmonaires bénignes chez les souris mâles.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Le xylène ne s'est pas montré cancérogène pour les rats et les souris dans les études biologiques du Programme Toxicologique National (USA).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

**Informations pour les composants:****1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère. Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les fœtus mais aucune malformation congénitale. Aucune malformation n'a été induite pour des expositions inférieures à celles qui causent une toxicité sévère pour les animaux adultes. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Informations pour les composants:****1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Informations pour les composants:**

**1,3-dichloropropène**

Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

---

---

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Toxicité**

**1,3-dichloropropène**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50. Cyprinodon variegatus (Cyprinodon). 96 h. 0.87 mg/l. Méthode non spécifiée.

Pour un ou des produits semblables:

CL50. Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss). 96 h. 2.78 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CL50. Lepomis macrochirus (Crapet arlequin). 96 h. 3.7 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

Pour un ou des produits semblables:



CE50. Daphnia magna (Grande daphnie ). Essai en statique. 48 h. 3.58 mg/l  
Pour un ou des produits semblables:  
CE50. huître américaine (Crassostrea virginica). 48 h. 0.64 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

Pour un ou des produits semblables:  
CE50b. Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes). 72 h. 14.9 mg/l  
Pour un ou des produits semblables:  
CE50. diatomée de l'espèce de la navicule. 120 h. 2.35 mg/l  
Pour un ou des produits semblables:  
CE50. Lemna gibba. 14 jr. 14.56 mg/l

**Toxicité chronique pour les poissons**

Pour un ou des produits semblables:  
NOEC. Pimephales promelas (Vairon à grosse tête). Essai en dynamique. 33 jr. survie. 0.117 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

Pour un ou des produits semblables:  
NOEC. puce d'eau Daphnia magna. 21 jr. nombre de descendants. 0.0701 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  
D'après les informations concernant un produit semblable:  
DL50 par voie orale. Colinus virginianus (Colin de Virginie). 139.8mg/kg poids corporel.  
D'après les informations concernant un produit semblable:  
CL50 par voie alimentaire. Anas platyrhynchos (canard colvert). > 6243mg/kg par voie alimentaire.

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

D'après les informations concernant un produit semblable:  
CL50. Eisenia fetida (vers de terre). 14 jr. 55.6 mg/kg

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).  
CL50. Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel). Essai en statique. 96 h. 9.22 mg/l. OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

Pour un ou des produits semblables:  
CE50r. Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes). 72 h. 2.9 mg/l

**Toxicité pour les bactéries**

CE50. 10 min. > 99 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire. *Colinus virginianus* (Colin de Virginie). 8 jr. > 6500mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale. *Colinus virginianus* (Colin de Virginie). 21 jr. > 2150mg/kg poids corporel.

### **1,2,4-Triméthylbenzène**

#### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50. *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête). Essai en dynamique. 96 h. 7.7 mg/l

#### **Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50. *Daphnia magna* (Grande daphnie). 48 h. 3.6 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50. *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes). 96 h. 2.356 mg/l

### **Persistance et dégradabilité**

#### **1,3-dichloropropène**

**Biodégradabilité:** Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Echec Pour un ou des produits semblables:

**Biodégradation:** 4.9 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.281 mg/mg

#### **Demande biologique en oxygène (DBO)**

<b>Durée d'incubation</b>	<b>DOB</b>
	0.148 mg/mg

#### **Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

Selon les données provenant de composants similaires. Hydrolyse. demi -vie. 2.3 - 4.75 jr

#### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

##### **Biodégradabilité:**

Pour le ou les principaux composants: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour certains composants: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

**Biodégradabilité:** Le matériau a une biodégradabilité inhérente et ultime selon les principes directeurs d'examen de l'OCDE (il atteint > 60 à 70% de biodégradation dans les tests de l'OCDE).

**Biodégradation:** 100 %

**Durée d'exposition:** 1 jr

**Potentiel de bioaccumulation**

**1,3-dichloropropène**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 1.82 - 2.1 Mesuré

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

**Bioaccumulation:** Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.63 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 jr Mesuré

**Mobilité dans le sol**

**1,3-dichloropropène**

**Coefficient de partage (Koc):** 44.7 Mesuré

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Pour le ou les principaux composants:

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

**Coefficient de partage (Koc):** 720 Estimation

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**1,3-dichloropropène**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Autres effets néfastes**

**1,3-dichloropropène**

Le 1,3-dichloropropène a un potentiel de destruction de l'ozone stratosphérique (ODP) de 0,002 par rapport au CFC-12 (ODP=1).

**Solvant naphtha (petroleum), light aromatic**

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**1,2,4-Triméthylbenzène**

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination:**

Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.(1,3-dichloropropène)
<b>Numéro ONU</b>	UN 2903
<b>Classe</b>	6.1 (3)
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Numéro d'identification du danger</b>	63
<b>Dangers pour l'environnement</b>	1,3-dichloropropène

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIC, FLAMMABLE, N.O.S.(1,3-Dichloropropene)
<b>Numéro ONU</b>	UN 2903
<b>Classe</b>	6.1 (3)
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Polluant marin</b>	1,3-Dichloropropene
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Pesticide, liquid, toxic, flammable, n.o.s.(1,3-Dichloropropene)
<b>Numéro ONU</b>	UN 2903
<b>Classe</b>	6.1 (3)
<b>Groupe d'emballage</b>	II

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

## **15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

---

### **Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.**

Énuméré dans le règlement: TOXICITÉ AIGUË

Nombre dans le règlement: H2

50 t

200 t

Énuméré dans le règlement: LIQUIDES INFLAMMABLES

Nombre dans le règlement: P5c

5,000 t

50,000 t

Énuméré dans le règlement: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Nombre dans le règlement: E1

100 t

200 t

La classification et l'étiquetage ont été effectués conformément au règlement (CE) No 1272/2008.

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

---

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Révision**

Numéro d'identification: 99179000 / 3000 / Date de création: 29.04.2021 / Version: 1.2

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

2000/39/EC	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Dow IHG	Dow IHG
STEL	Valeur limite à court terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration

létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW EUROPE GmbH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

MA